



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HIPPOLYTE**

189 P NP **DM15**

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

Sainte-Sophie

6212-03-105

Cabinet du maire

Mardi, le 6 janvier 2004

Secrétaire du BAPE
À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
675, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 5A5

OBJET : Dépôt d'un mémoire de quatre (4) pages, portant sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc.*, en date du 6 janvier 2004

Madame,
Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, un mémoire déposé par notre Municipalité, dans le cadre du Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,

Yves St-Onge

LA COMMUNALE

/cl.

2253, Chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
(450) 563-2505
Télécopieur: (450) 563-2362



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Mémoire portant sur le

***Projet d'agrandissement
du site d'enfouissement sanitaire
de Sainte-Sophie***

déposé auprès du

Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec

6 janvier 2004

Nuisances à Saint-Hippolyte

Voisine de Sainte-Sophie, la municipalité de Saint-Hippolyte s'étend sur un vaste territoire en contrefort des Laurentides et compte soixante-deux lacs voués essentiellement à la fonction résidentielle et de villégiature. Aucune activité industrielle ou agricole importante n'existe sur ce territoire très largement occupé par une forêt à l'état naturel.

La proximité de notre municipalité qui jouxte le site d'enfouissement de Sainte-Sophie n'est pas sans causer de vives inquiétudes aux citoyens et aux autorités municipales. Nous sommes convaincus que la présence de ce site d'enfouissement constitue d'ores et déjà une menace à notre environnement, surtout en matière de qualité de l'eau et de l'air. Nous avons toutes les raisons de croire que l'agrandissement du site proposé ne pourra qu'amplifier ce risque et les effets qui l'accompagneraient. Par le présent mémoire, nous souhaitons attirer l'attention du BAPE sur un aspect particulier de cette problématique, à savoir : la prolifération des goélands qui étendent leur zone d'occupation jusqu'aux lacs de Saint-Hippolyte et représentent, de ce fait, une nuisance pour l'environnement, une source de pollution pour l'eau et un risque pour la santé humaine.

Depuis plusieurs années, la municipalité de Saint-Hippolyte et ses citoyens se consacrent à la protection, la conservation et l'amélioration de l'environnement du vaste territoire naturel qu'ils occupent. Entre autres choses, une étude scientifique a récemment été réalisée pour caractériser tous les lacs habités et plusieurs zones humides de la municipalité. En parallèle, des mesures ont été prises pour stopper la détérioration des lacs occasionnée par l'activité humaine et améliorer la qualité générale des eaux. En fait, l'étude a démontré que certains lacs ont déjà atteint une certaine phase d'eutrophisation de sorte que les activités récréatives sont compromises à cause, notamment, de la prolifération de plantes aquatiques nuisibles progressivement alimentées par l'apport en phosphore associé aux intrants. La qualité des eaux est parfois douteuse pour les prises d'eau individuelles ou pour les réseaux d'aqueduc privés.

À cet égard, parmi les dispositions prises par la municipalité, l'on peut signaler l'adoption de plusieurs règlements en faveur de la protection de l'environnement et la création d'un Comité conseil en environnement chargé, entre autres, de trouver des pistes de solution aux problèmes environnementaux observés sur le territoire et favoriser des attitudes pour éviter que d'autres situations fâcheuses ne se développent.

Malheureusement, la présence du site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie représente une source d'inquiétudes pour Saint-Hippolyte, notamment en raison des goélands qui fréquentent ce site et qui débordent largement sur notre territoire, surtout sur les plans d'eau. Ainsi, ces oiseaux se retrouvent par milliers sur nos lacs, et il y a tout lieu de croire que leur présence comporte un risque important non-seulement pour la qualité des eaux, mais aussi pour la santé humaine.

Les goélands

Au sujet des goélands, la littérature nous apprend qu'au début du vingtième siècle, à l'instar de plusieurs autres espèces aviaires, ces oiseaux ont fait l'objet d'une exploitation commerciale abusive pour leurs œufs, leur chair et leurs plumes. Par la suite, en vertu des mesures de protection contenues dans la convention Canada-États-Unis de 1916 sur les oiseaux migrateurs, les populations ont recommencé à croître et, aujourd'hui, leur démographie explose.

Cette situation n'est pas sans engendrer des craintes et des appréhensions chez les populations humaines. En effet, les goélands fréquentent les sites d'enfouissements et les eaux polluées insalubres, ce qui entraîne des problèmes de malpropreté, des risques pour la sécurité et la santé publique et des pertes économiques considérables.

Les dangers pour la santé humaine associés à la présence de goélands viennent du fait que ces oiseaux peuvent transmettre des maladies infectieuses à partir de pathogènes fixés à leurs plumes ou contenus dans leurs fientes. À cet égard, des études ont identifié chez le goéland la présence de bactéries pathogènes pour l'homme, principalement *Salmonella spp*, mais aussi *Campylobacter spp.* et *Yersinia spp.* Le degré de contamination potentiel est fonction des sources d'alimentation des oiseaux, et ceux qui s'alimentent à même des déchets humains (sites d'enfouissement et eaux usées) sont généralement les plus infectés. En outre, des études réalisées en Grande-Bretagne ont démontré l'incidence des goélands dans la détérioration bactériologique de l'eau destinée à des réseaux de distribution d'eau potable

Malgré le manque d'information quant au décompte précis de micro-organismes pathogènes transportés par les goélands, l'on peut tout de même affirmer que le risque d'infection pour l'humain repose principalement sur la possibilité de contact avec les fientes. Or, la baignade en bassin naturel constitue certes une activité où l'homme peut être exposé aux excréments de goélands. À Saint-Hippolyte, surtout les lacs de l'Achigan et Connely sont affectés par la présence de goélands qui y séjournent en grand nombre. En plus des risques pour la santé évoqués plus haut, la présence de quelques milliers de ces oiseaux sur les plans d'eau peut se traduire par un apport en phosphore équivalent à ce que l'ensemble de l'activité humaine peut générer autour de ces mêmes lacs. Il importe donc que cette nuisance à double effet soit éliminée afin de restaurer la qualité des eaux, tant du point de vue bactériologique que physico-chimique.

Au Québec, le ministère de l'Environnement a étudié le rôle des goélands dans la dégradation de la qualité bactériologique des plages publiques. Les résultats confirment que la fréquentation d'une aire de baignade par les goélands peut affecter les indicateurs de salubrité de l'eau. D'autres travaux doivent être entrepris pour mieux cerner le potentiel de transmission des pathogènes chez les humains par ces oiseaux.

En attendant, la situation qui résulte de la présence de très nombreux goélands en provenance du site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie préoccupe au plus haut point la municipalité de Saint-Hippolyte et ses citoyens. Le promoteur Intersan inc., la municipalité de Sainte-Sophie et le ministère de l'Environnement doivent prendre des mesures pour circonscrire de façon efficace les risques pour l'environnement et pour la santé humaine liés à l'exploitation du site d'enfouissement, en particulier la présence de goélands.

Recommandations

En conséquence, au nom de ses citoyens, la municipalité de Saint-Hippolyte recommande :

- Que la municipalité de Sainte-Sophie et le ministère de l'Environnement du Québec exercent la plus grande vigilance afin que l'exploitant du site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie applique adéquatement toutes les mesures nécessaires afin que cette entreprise ne présente aucune répercussion négative sur l'environnement ;
- Qu'une éventuelle autorisation d'agrandissement de ce site soit assortie de l'obligation de produire une étude d'impacts complète et de l'imposition de mesures appropriées pour contrer tout éventuel risque de nuisances à l'environnement ;
- Qu'en particulier, la problématique de la présence d'oiseaux, dont les goélands, sur le site d'enfouissement et dans les environs soit traitée pour en assurer l'élimination ;
- Qu'entre-temps, afin de supprimer le risque à la santé humaine et la nuisance à la qualité des eaux, la municipalité de Saint-Hippolyte soit autorisée à prendre les moyens nécessaires pour enrayer la présence de goélands sur son territoire ;
- Que l'exploitant du site de Sainte-Sophie assume les coûts financiers associés à l'élimination de la présence d'oiseaux, dont les goélands et, en particulier, les frais engagés à cet effet par la municipalité de Saint-Hippolyte.


Yves St-Onge,
Maire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

D'une assemblée régulière du conseil municipal, tenue le 8 janvier 2004 à 19h30, à la Communale, 2253, chemin des Hauteurs, et à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Yves St-Onge
Madame la conseillère Hélène Noël-Watier
Messieurs les conseillers Maurice Cousineau, Gilles Beauregard, Bruno Laroche et Serge Alary.

Monsieur le conseiller Denis Lemay est absent.

Monsieur Robert Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à l'assemblée.

RÉSOLUTION 2004-01-04 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE PAR INTERSAN INC.

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc.;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc.;

CONSIDÉRANT que la proximité de la municipalité de Saint-Hippolyte au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc. n'est pas sans causer de vives inquiétudes et préoccupations aux citoyens et aux autorités municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hippolyte souhaite attirer l'attention du BAPE sur un aspect particulier de ce projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement qui repose sur la prolifération du peuplement de goélands qui étendent leur zone d'occupation jusqu'aux lacs du territoire de Saint-Hippolyte et représentent, de ce fait, une nuisance pour l'environnement, une source de pollution pour l'eau et un risque pour la santé humaine;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hippolyte désire déposer un mémoire par écrit et le présenter en audience;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. Bruno Laroche
Appuyé par : M. Serge Alarie
Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal mandate Monsieur le conseiller Gilles Beauregard à présenter un mémoire en audience publique sur les préoccupations de ses citoyens et des membres du Conseil concernant les impacts occasionnés par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc., en particulier la prolifération de goélands sur nos lacs.

ADOPTÉ.

Véritable extrait du livre de délibérations, ce 9 janvier 2004


Robert Bouchard, Directeur général et secrétaire-trésorier